

# COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

## Règlement de la coupe de la Vienne « Paul Bardin » et du challenge des clubs

### 1 – GENERALITES

#### Article 1.1 - Participants

La participation à cette compétition est facultative. Elle est ouverte à chaque association affiliée à la FFPJP. Plusieurs équipes de la même association peuvent être engagées.

Il est accepté que le comité soit représenté par une ou deux équipes.

#### Article 1.2 – Inscriptions

L'inscription à cette compétition devra se faire avant la date choisie par le comité. Les engagements peuvent être envoyés soit par courriel, soit par courrier au responsable, nommé par le comité de la Vienne.

Le montant de l'inscription est fixé à DIX EUROS par équipe, à envoyer au moment de l'inscription.

#### Article 1.3 – Composition des équipes

Chaque équipe sera composée de 6 à 10 joueurs, y compris le délégué licencié FFPJP appartenant à la même association (sauf pour l'équipe du comité) avec OBLIGATOIREMENT une féminine ou un cadet ou un minime.

Tous les joueurs participants à la compétition doivent figurer sur la feuille d'inscription à remettre avec les résultats du premier match. Les équipes participant à une rencontre devront être composées de joueurs figurant dans ces listes. En aucun cas, il ne sera accepté d'autres joueurs venant étayer l'équipe, et ce durant toute la compétition.

Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification de l'équipe complète.

#### Article 1.4 - Tirage

Dès réception du tirage, les deux équipes devront prendre contact pour fixer la date de la rencontre, avant la date butoir défini par le responsable nommé par le Comité de la Vienne. Si les équipes ne s'entendent pas sur une date, la rencontre devra se dérouler le jour de la date butoir.

L'équipe tirée au sort en premier sera l'équipe qui recevra la compétition sauf accord entre les deux équipes. Les équipes d'un même club ne pourront se rencontrer avant le troisième tour sauf si le nombre de participants est insuffisant.

Le tirage des premier et second tours de la coupe peuvent être fait par secteur géographique afin de limiter les frais de déplacement.

Les équipes se rencontrant doivent faire preuve de fair-play, aucun arbitre ne sera nommé par le Comité de la Vienne. Si incident il y avait, celui-ci serait soumis au comité, qui pourra prendre une décision ou porté le fait devant la commission de discipline.

### 2 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

#### Article 2.1 – Organisation de la rencontre

La compétition se déroulera par élimination directe. Les perdants du premier tour disputeront le CHALLENGE DES CLUBS. Si une équipe est office au premier tour et perd au second, elle pourra réintégrer le challenge des clubs.

Chaque rencontre a un total de 11 points. Il sera attribué 1 point par partie gagnée avec la distribution suivante :

- Deux triplettes dont une mixte ou avec un cadet ou un minime
- Trois doublettes dont une mixte ou avec un cadet ou un minime
- Six tête à tête dont une partie féminine ou avec un jeune

L'ordre des rencontres est le suivant : triplettes, puis doublettes, puis tête à tête.

#### **Rendement des points :**

De manière à ne pas pénaliser les équipes incorporant plusieurs jeunes ou féminines, l'avantage sera le suivant :

TETE A TETE : chaque joueuse ou minime ou cadet qui rencontre un séniior ou un junior aura un avantage de 3 points. Si une féminine rencontre un minime ou un cadet, celle-ci doit rendre le même nombre de points.

DOUBLETTE ou TRIPLETTE : chaque joueuse ou minime ou cadet qui rencontre un séniior ou un junior aura un avantage de 3 points. Si une féminine rencontre un minime ou un cadet, celle-ci doit rendre le même nombre de points.

Si chaque équipe compte une féminine, un cadet ou un minime, l'avantage est annulé. Il n'y a pas de rendement de point lorsque les adversaires sont de la même catégorie mais un cadet qui rencontre un minime doit rendre les points.

#### **Gestion de la feuille de match :**

Le remplacement d'un joueur est interdit après le dépôt de la feuille de match et dans le déroulement d'une rencontre.

En cas d'absence d'un ou plusieurs joueurs, l'équipe le nombre de tête à tête correspondant mais elle pourra jouer les autres parties sans boule supplémentaire. Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching, il est autorisé l'utilisation d'un ou plusieurs remplaçants dans la limite des inscrits qui peut varier à chaque partie.

#### **Article 2.2 – Tenues**

Les joueurs de la même équipe devront porter un haut identique.

#### **Article 2.3 – Rendu des résultats**

Le délégué de l'équipe gagnante devra envoyer la feuille de match ainsi que les résultats de la rencontre signé par les deux capitaines d'équipe au responsable, dans la semaine qui suit la compétition.

#### **Article 2.4 – Récompenses**

Toutes les récompenses seront en numéraire avec la possibilité de partager les prix avec accord des quatre équipes avant le début de la phase finale, ceci dans un esprit sportif. Le règlement se fera sous forme de chèques libellés au nom du club.